



ASSOCIATION DES CHASSEURS
EN FORÊT DOMANIALE
DE LA MOSELLE

Madame Metrich-Hecquet
Directrice de l'Office National des Forêts
2 bis avenue du Général Leclerc
CS 30042
94704 Maisons-Alfort Cedex

Val de Bride le 15.10.24

Objet : Attribution des bonus

Madame la Directrice,

Je souhaite attirer votre attention sur la situation des forêts domaniales de la Moselle, en cette période d'échéance du contrat sylvo-cynégétique.

Comme vous le savez, les chasseurs de notre département ont réalisé des efforts de prélèvement importants pour atteindre l'équilibre forêt-gibier nécessaire au renouvellement forestier.

On peut éventuellement discuter du niveau des objectifs souhaités par chacun, mais ces efforts sont, en revanche, incontestables.

Or, en cette période de réévaluation, on constate qu'un très grand nombre de dispositifs d'enclos/exclos ne sont pas exploitables. C'était déjà le cas en 2018, puis en 2021 et c'est malheureusement encore le cas en 2024, et pour certains, pour la troisième fois consécutive. Dans ces circonstances, quel que soit le seuil d'équilibre atteint, aucun bonus n'est attribué aux adjudicataires par vos agences.

Les chasseurs ne sont pas récompensés des efforts consentis et encore moins incités à continuer.

C'est un constat également effectué par la cour des comptes dans son rapport de septembre 2024 :

"La démarche d'incitation à la hausse des prélèvements, par un système de bonus/malus sur le montant des locations de droits de chasse, déployée par l'établissement depuis 2016 pour atteindre cet objectif, s'est révélée inefficace »

Je me permets de vous rappeler que le nombre de chasseurs baisse de façon constante chaque année, ce qui compromet toujours plus l'équilibre financier de nos sociétés. Cette situation est aggravée par la perte d'actionnaires qui se réorientent vers des lots plus attractifs, mais aussi par des loyers qui augmentent en raison de l'application systématique des indices de fermage.

Dans ces conditions, un très grand nombre d'adjudicataires ne pourra pas signer ce nouvel avenant et finir ces 3 ans de bail.

Saur erreur de ma part, votre plan stratégique 2021-2025 indique en sa page 11, que :
« *Cet équilibre (forêt-gibier) doit prévaloir sur les recettes issues de la location des lots de chasse* »

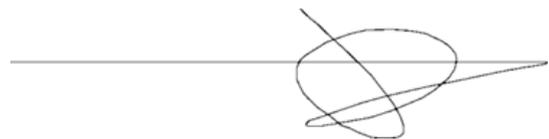
C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir accorder le bonus de 10 % aux territoires qui auraient pu y prétendre si le dispositif enclos/exclos avait pu être exploité, dès lors qu'au moins un autre indicateur caractérise une volonté d'amélioration de la situation (réalisation des minimums chevreuil, réalisation des minimums cerf, réduction des populations de sanglier, baisse des dégâts agricoles...).

Nous sollicitons également, pour tous, le gel exceptionnel de l'indice de fermage 2024 qui se monte cette année à 5.23 %

Ces deux mesures permettraient d'une part aux adjudicataires de finir leur mandat, et d'autre part, de partager réellement les efforts entre chasseurs et forestiers dans le cadre de la relation client-partenaire promise en 2016. Mais surtout, elles restaureraient le climat de confiance dégradé par les neuf années qui viennent de s'écouler et qui constitue le prérequis indispensable à la préservation de l'équilibre forêt-gibier.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Mme la Directrice, l'expression de mes respectueuses salutations.

T. JUNG
Président
ACFD57

A handwritten signature in black ink, consisting of a horizontal line followed by a stylized, circular scribble.

Copie :

- Monsieur W. Schraen, Président FNC
- Monsieur Mathieu Cousty, Président ANCGG
- Monsieur P. Linard, Président ANAFODOM
- Monsieur G. Larcher, Président Sénat